

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Layton.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à						
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 15 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m »
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	—	4 » 39 ^m »	11 » 7 » »	2 » 58 » soir.
10 h. 21 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	4 h. 41 ^m matin.	—	—	—	—

Train de marchandises facultatif : (Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
{ Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. { Départ de Libos. — 7 h. 40^m matin.
{ Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 7 Octobre.

Le conseil des ministres, malgré tous les articles à sensation qui ont paru dans les journaux, ne s'est pas occupé de la question des décrets avant-hier mardi. M. Constans n'était pas rentré à Paris. On prétend qu'il sera de retour aujourd'hui jeudi.

La réponse de la Turquie est arrivée. On sait que le gouvernement Turc avait demandé trois jours pour faire des propositions acceptables. Voici en quoi consistent ces propositions :

Constantinople, 5 octobre.

La Note de la Porte, communiquée hier soir aux ambassadeurs, dit :

Dans le but de céder à la pression continuelle des puissances, la Porte a résolu de traiter d'un seul coup toutes les questions pendantes.

1^o La Porte s'efforcera de décider les Albanais à céder Dulcigno aux conditions déjà indiquées.

2^o En ce qui concerne la Grèce, la Porte prépare une ligne frontière partant du nord de Volo, passant au sud de Larissa, Metzovo et Janina, et se terminant à l'embouchure de la rivière Arta.

3^o Les réformes, qui d'ailleurs ont déjà été promises, seront introduites en Asie-Mineure sous trois mois.

Les réformes à accomplir en Europe ne seront réalisées qu'en tant qu'elles seront compatibles avec l'intégrité de l'empire ottoman.

Les détenteurs étrangers de fonds ottomans seront invités à envoyer leurs délégués à Constantinople pour traiter d'un arrangement amiable. Certains revenus seront cédés pour le paiement des intérêts.

La Porte insiste en terminant sur ce point essentiel qu'elle ne consentira à l'introduction de ces réformes que si les puissances abandonnent toute démonstration navale.

La République française, dans un langage autorisé, apprécie comme il suit la réponse du gouvernement Turc :

La dernière note turque n'est guère plus satisfaisante que celles qui l'ont précédée. Trois des dispositions du traité de Berlin sont encore en souffrance : la rectification des frontières du Monténégro et de la Grèce, et les réformes à introduire en Arménie. Les puissances ont demandé à la Porte de commencer par en régler une seule : la question monténégrine ; elle offre généreusement de les régler toutes. Cette bonne volonté inattendue serait fort édifiante ; malheureusement, le règlement qu'elle propose ne ressemble en rien à celui qu'on attend d'elle. En ce qui concerne le Monténégro, on lui demande de céder Dulcigno au prince Nicolas : la Porte répond qu'elle « s'efforcera de décider » les Albanais à renoncer à cette ville.

On sait ce que de pareils efforts valent. Pendant six mois, les ministres du sultan ont affirmé qu'ils s'efforçaient vainement de mettre les Albanais à la raison ; puis ils se sont refusés à toute action effective, pour revenir enfin aux promesses vagues et dilatoires du premier jour. Pour la Grèce, il est dit que la Porte prépare une ligne frontière qui laissera au nord Larissa, Metzovo et Janina ; en d'autres termes, elle revient aux propositions qui furent échouées pour parler de Preveza et passe sous silence les décisions de la conférence de Berlin et les deux notes collectives qui l'ont suivie. Enfin, en ce qui concerne l'Arménie, la note turque promet d'y introduire les réformes promises dans trois mois, ce qui veut dire que l'Arménie pourra attendre jusqu'aux calendes grecques les bons soins du Divan.

On est contraint de reconnaître que la situation est exactement aujourd'hui ce qu'elle était hier. Si les propositions turques signifient quelque chose, elles veulent dire que le sultan n'a pas profité des nombreux avertissements qu'il a reçus, qu'il n'entend rien concéder ni rien accorder, qu'il a toujours la même foi aveugle dans l'impossibilité d'une entente sérieuse entre les puissances.

Le Journal des Débats s'exprime en ces termes : « Si la Porte a cru rompre l'accord des puissances, comme certaines de ses démarches le font soupçonner, elle s'est trompée. L'Allemagne a montré la même fermeté que les autres puissances ; l'attitude de l'Allemagne engage celle de l'Autriche-Hongrie ; quant à la France, elle ne fera pas défaut au concert général. Autant l'opinion est opposée à toute imprudence qui pourrait nous compromettre dans une aventure particulière, autant elle est favorable au maintien et à l'exécution en commun de la politique établie au Congrès de Berlin ».

Le Figaro a ouvert ses colonnes au célèbre et fantaisiste M. Emile Zola. On ne s'attendait pas à voir M. Zola faire de la politique. Voici, à titre de curiosité, comment il la comprend :

Ce ne sont ni les républicains, ni les légitimistes, ni les bonapartistes qui ont la majorité en France : ce sont les indifférents. Le grand parti de l'indifférence, quelque chose comme trente-cinq millions d'habitants sur trente-six, se compose de la masse énorme des citoyens qui ne vivent pas de la politique, qui n'en espèrent rien de réel ni de solide, qui la redoutent comme un ennui et comme une ruine. Questionnez le grand et le petit commerce, dans les villes, il vous répondra : « Ah ! monsieur si vous saviez le tort que nous fait la politique ! A chaque crise, c'est une alerte nouvelle. Nous ne sommes jamais certain du lendemain. Il est vraiment à souhaiter que la république se fonde sérieusement, de façon à nous éviter toutes ces secousses. »

Questionnez les paysans dans les campagnes, et ils vous diront : « La République nous a promis la paix, et nous votons pour la République. Mais nous voulons, en retour, qu'elle fasse nos affaires, qu'elle ne se mette pas en travers de nos ventes par des aventures continuelles. Le meilleur gouvernement est celui qui ne fait pas de bruit. »

Questionnez les rentiers et les propriétaires, questionnez les artistes et les écrivains ; partout vous trouverez cette aspiration au calme réparateur, à une existence de repos pour les uns et de travail pour les autres. La France d'une seule voix, réclame le libre exercice de son intelligence et de son activité, à l'abri de ces questions de principes et de personnes qui, chaque mois, remettent en péril la prospérité nationale.

Tel est le grand parti de l'indifférence. Il désespère de la perfection et subit les gens qui mettent la main sur le pouvoir ; seulement, il exige qu'en échange, ces gens lui donnent au moins la paix ; et s'ils ne sont pas assez adroits pour le satisfaire, un jour arrive fatalement où les moutons de l'indifférence deviennent enragés et dévorent les loups qui, depuis trop longtemps les fatiguent à hurler dans leurs oreilles.

On reconnaît la tactique des ambitieux qui aspirent à nous gouverner. Chez nous, le manuel du parfait homme d'Etat se réduit à un seul précepte : Usez-vous les uns les autres. C'est simple et commode. Depuis M. Thiers ils sont comme cela une queue à la porte de la présidence, chacun attendant pour entrer d'avoir usé le rival qui le précède. Nous avons vu le maréchal de Mac-Mahon user M. Thiers, puis M. Grévy user le maréchal ; maintenant nous

voions M. Gambetta user M. Grévy ; demain nous verrons M. Clémenceau user M. Gambetta, après quoi pourra venir le tour de M. Félix Pyat ; et cela jusqu'à la fin des siècles. Les présidents ne sont plus que de vieilles paires de bottes qu'on jette au coin d'une borne, quand on les a éculées.

Et cette tactique de l'usure réglementée règne du haut en bas.

Nous voulons la République, mais nous la voulons tout de suite, sans ces interminables chinoïseries, sans ce banquet qui n'en finit plus et où chacun de vous prend sa part avant que le pays lui-même puisse se mettre à table. Que nous importe M. Ferry, et M. Challemeil-Lacour, un des officiers de M. Gambetta, qui s'apprete dès aujourd'hui à étrangler M. Floquet ! Puisqu'ils doivent finir par se manger les uns les autres, ils devraient commencer par là, s'avaler en deux bouchées, pour que la place soit nette. En quelques coups de dents, nous aurions la République.

Est-ce pratique ? Je m'en moque ! Je répète que je n'apporte pas de solution. Ce que j'apporte, c'est l'indignation d'un homme de vérité que la comédie politique de ce temps a mis peu à peu hors de lui.

Comment ! nous sommes trente-cinq millions d'hommes de paix et de bonne volonté, et nous nous laisserions ennuier par un million de farceurs qui abusent de notre bêtise ! Encore suis-je trop large, en admettant que la politique nourrit ou amuse un million de Français.

Nous sommes trente-cinq millions qui voulons travailler tranquillement, qui nous donnons un gouvernement pour qu'il assure l'ordre, et nous subirions une poignée de politiciens dont le métier est de vivre de désordre comme celui des avocats est de vivre de chicane ! Nous les laisserions raffiner, jouer des crises en virtuose, se donner le régal de passer tous à la queue l'un par les ministères, nous entretenir dans le gâchis pour avoir le plaisir de nous sauver trois fois par semaine et d'avoir droit à notre reconnaissance ! Non décidément, c'est trop bête !

L'heure est venue. Dix années de patience ont assez prouvé que nous sommes de braves gens. Qu'un de nous se lève et que, du grand parti de l'indifférence, il fasse le grand parti de l'indignation. Il parlera au nom de la majorité écrasante que la politique assomme. Il apportera le ven de la France tout entière, qui est un besoin immense de paix, une volonté absolue de s'entendre penser et travailler, à l'abri de la dispute vide et imbécile des partis. Il exigera qu'on jouisse enfin de notre République, aussi honnêtement qu'on le pourra ; et soyez certains qu'on devra compter dès lors avec nous, et que, si nous n'obtenons pas une paix, qui, hélas ! n'est pas de ce monde, les hommes politiques réfléchiront avant de trop nous bousculer.

Pais, s'ils s'entendaient, s'ils dépassaient toute mesure, eh bien ! il faudrait en finir. Ce serait beau, la révolution des sceptiques, des indifférents indignés ! Aux armes ! aux barricades ! Nous sommes trente-cinq contre un, nous n'avons qu'à descendre dans la rue pour les supprimer. Plus de républicains, plus de légitimistes, plus de bonapartistes, rien que des citoyens libres qu'on a trop ennuyés et qui ont fait justice ! Ah ! l'heureuse nation !

EMILE ZOLA

Le refus fait par le gouvernement d'autoriser un meeting au cirque Fernando, à Paris, contre la politique suivie en Orient, est en ce moment le sujet d'une ardente polémique.

Voici comment la chose s'est passée :

Les citoyens Olivier Pain, Frédéric Cournet et Edmond Bazire, rédacteurs de l'*Intransigeant*, étant allés chercher la réponse du ministre de l'intérieur à la demande d'autorisation de réunion politique, annoncée pour dimanche au cirque Fernando, M. Cazelles, directeur de la sûreté générale, leur a annoncé que le gouvernement refusait purement et simplement l'autorisation demandée, et

qu'en conséquence le meeting ne pouvait avoir lieu.

La scène a été courte mais instructive d'après le récit de l'*Intransigeant*.

Nos amis et collaborateurs, Olivier Pain, Cournet et Bazire, étant allés demander la réponse à la demande régulièrement adressée, le matin même, au ministre de l'intérieur, M. Cazelles, chef de la sûreté, leur a répondu :

La réunion est interdite.

— En vertu de quelle loi ? ont demandé nos amis.

— En vertu du décret de mars 1852, a répliqué M. Cazelles.

— Et quel est le motif de cette interdiction ?

— Il n'y en a pas d'autre que celui-ci : le gouvernement ne veut pas.

Naturellement les critiques sont vives dans le camp révolutionnaire.

La Lanterne :

Le meeting qui devait être organisé par notre ami Henri Rochefort au cirque Fernando, n'aura pas lieu. Le gouvernement, exhumant un décret du coup d'Etat (25 mars 1852), n'a pas craint de s'en servir pour interdire une manifestation qui le gêne.

Après la démonstration navale, nos gouvernants viennent d'en faire une autre : celle de leur insigne faiblesse.

L'*Intransigeant* :

A cette heure, un seul homme en France désire et cherche la guerre : M. Gambetta. Et c'est pour lui obéir que les ministres heurtent de front l'opinion évidente de dix millions d'électeurs. On comprend que le cabinet Ferry ne tolère pas que nous consultions le peuple, lui qui déclare la guerre sans même consulter la Chambre !

Sous quel régime vivons-nous ? M. Andrieux est-il lieutenant de police de l'ancien régime ? Comment se fait-il que, quand on veut inaugurer chez nous les mœurs de liberté, on se heurte aux institutions et aux hommes du bon plaisir ?

Quoi ! dans les graves circonstances que nous traversons, tout nous est interdit, personne en France n'a droit à la lumière ! Silence aux Chambres ! On se refuse à les convoquer ! Et silence au peuple ! On le dispersera s'il veut faire entendre sa voix !

Les républicains modérés ne sont pas plus contents. Exemples :

La Presse :

« Le gouvernement ne veut pas » — telle est la formule despotique dont use le cabinet. Le gouvernement ne veut pas convoquer les Chambres ; le gouvernement ne veut pas consulter les représentants élus du pays sur la question de paix ou de guerre ; le gouvernement ne veut pas que les amis de la paix se réunissent au cirque Fernando ; le gouvernement ne veut pas de contrôle ; le gouvernement ne veut pas qu'on lui demande des comptes. Un tel gouvernement ose se dire républicain. Il blasphème !

La France :

A Cork, un agitateur des plus dangereux pour l'Angleterre, M. Parnell, doit faire devant une foule considérable, en plein air, un discours en faveur du droit à la terre, qu'il réclame pour les fermiers, et contre les *landlords* et le ministre Gladstone, qui, selon lui, oppriment l'Irlande.

A Londres, deux meetings seront tenus en deux points extrêmes de la ville, pour protester contre l'immixtion du cabinet Gladstone dans le règlement de la question d'Orient et contre toute éventualité de violences exercées envers la Turquie :

A Paris, le gouvernement républicain, représenté par M. Jules Ferry, refuse d'autoriser une réunion publique annoncée depuis plusieurs jours, et qui devait avoir lieu au cirque Fernando.

Comparez !

Oui, voilà où nous sommes après dix ans de sagesse populaire et d'oscillations ministérielles !

Enfin, les réactionnaires font leur partie dans ce concert. Écoutez les *Pays* :

Comment ! voilà des hommes qui ne sont pas des

ennemis du gouvernement comme nous le sommes, comme le sont les légitimistes, voilà des hommes qui sont des républicains éprouvés : ils veulent se réunir pour protester en faveur du maintien de la paix, et le ministère Ferry croit ou affecte de croire que les jours de la R. F. sont menacés ! Eh mais, citoyens ministres, vous avez que voire République n'est pas plus solide que la grande brute en plâtre de la place du Château-d'Eau ? En vérité l'aveu n'est pas fier.

Ce malheureux ministère a une spécialité. Il ne peut pas remuer une patte sans soulever un tolle général. Si c'est là ce qu'on appelle un gouvernement fort !

M. Constans a adressé à M. Cazot, un mémoire destiné au tribunal des conflits.

Ce n'est pas assez que le gouvernement préside le tribunal en la personne du garde des sceaux ; M. Constans lui signifie le jugement qu'il aura à rendre.

Quel besoin avait M. Constans d'intervenir dans le débat, lui, l'exécuteur des décrets ? Le gouvernement a des avocats pour le représenter.

Mais il lui faut une décision favorable et, pour l'obtenir plus sûrement, M. Constans a eu recours à une manœuvre.

Au point de vue juridique, voici comment la *Vérité*, journal de M. Henry Maret, juge le factum ministériel. M. Maret, conseiller municipal de Paris, est l'écrivain le plus distingué du parti radical intransigeant.

« M. Constans donne un avis sur la procédure employée par les Jésuites s'armant de la légalité pour chagriner les fonctionnaires et les ministres. Cet avis est celui de l'*escobar derie juridique*, qui ne peut même jongler avec les textes et n'ose les invoquer.

« Quoiqu'il s'agisse des Jésuites qui ne méritent ni intérêt ni sympathie, il faut bien reconnaître que M. Constans n'invoque contre eux que l'arbitraire à peine masqué des formes hypocrites d'une fausse jurisprudence et que ses adversaires ont sur lui l'avantage de la procédure et de la légalité. Il est étrange que la loi recherche si tel ou tel demandeur est en réalité propriétaire quand il allègue des titres. La propriété est ainsi faite en France qu'elle est sacrée et qu'on n'en peut pas plus rechercher les origines qu'on ne peut rechercher la paternité, quand on se trouve en face de titres réguliers et alors surtout que la valeur de ces titres n'est pas attaquée par un tiers intéressé.

« Peut-être a-t-on tort de constituer ainsi la propriété. Mais avant de violer ces principes constitutifs, que les ministres lui donnent une constitution nouvelle, si le Parlement le leur permet.

« D'autre part, la loi autorise l'administration à fermer les chapelles non autorisées ainsi que les cabarets. Mais elle ne l'autorise pas plus à confisquer les uns que les autres. Elle peut poursuivre ceux qui tenteraient de donner de nouveau cette destination au local, mais elle ne peut pas plus disposer du local qu'empêcher le propriétaire d'en disposer pour une autre destination. Ainsi le veut le principe de la propriété, qui permet à l'arbitraire de s'exercer sur les personnes, mais non sur les choses.

« Le gouvernement donne le premier exemple de l'atteinte à ce principe de la propriété qui est la pierre angulaire de notre Code civil. Nous n'avons peut-être pas à nous en plaindre, mais qu'il sache bien ce qu'il fait. Si le tribunal des conflits se conforme à son avis, il n'y a plus en France ni légalité ni propriété. Il n'y a plus que l'arbitraire, et l'arbitraire, pratiqué par l'opportunisme aujourd'hui, peut l'être avec tout autant de droit et de raison demain par le collectivisme.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

C'est demain vendredi que le 3^e bataillon du 7^e de ligne, sous le commandement de M. Simon, chef de bataillon, quitte Cahors, pour se rendre à Sétif (Algérie).

La nouvelle de ce départ, qui va réduire à la plus simple expression la garnison de Cahors, a justement ému la population et le Conseil municipal.

Lorsque la ville s'est décidée, il y a quelques années, à faire des grands sacrifices pour bâtir des casernes assez vastes pour loger un régiment complet, elle a agi sur la promesse formelle qu'elle aurait toujours un effectif suffisant pour occuper tous les bâtiments construits.

Le retrait pur et simple de la majeure partie des troupes aurait au point de vue du budget de la ville les plus graves conséquences.

Le Conseil municipal s'est, nous assure-t-on,

préoccupé de la question, et l'initiative prise en cette circonstance par l'honorable M. Talou, nous permet d'espérer qu'un nouvel ordre ministériel apportera bientôt à la ville un ample dédommagement.

Le conseil des ministres fixé au 7 novembre les élections municipales.

On sait qu'il s'agit de renouveler intégralement les conseils municipaux des 36.296 communes de France. Pour permettre aux membres des Chambres de se rendre dans leurs départements respectifs pendant la période électorale et de prendre part à la lutte, il a été convenu que l'ouverture de la session parlementaire se ferait après les scrutins de ballottage. La date définitive, d'après la *Liberté*, paraît devoir être le mardi 16 novembre.

Nous publions avec plaisir la nouvelle suivante du *Sémaphore*, qui intéresse un de nos sympathiques compatriotes :

Dans sa dernière séance, la Société de géographie de Marseille, a procédé à l'élection d'un secrétaire général, en remplacement de M. Bainier, qui a été nommé récemment directeur de l'école Arago, à Paris. Le choix de l'assemblée s'est porté à l'unanimité sur M. Armand, professeur d'histoire et de géographie au lycée de Marseille, qui était déjà secrétaire depuis la fondation de la Société.

LYCÉE DE CAHORS.

M. Fayolle, agrégé de grammaire, est nommé professeur de 4^e en remplacement de M. Delpech.

M. Castex est nommé professeur de 5^e en remplacement de M. Guerpillon.

C'est du 10 au 20 octobre prochain que, conformément aux instructions de M. le ministre de la guerre, les conseils de révision se réuniront pour statuer sur les demandes de sursis d'appel et de dispense à titre de soutien de famille qui pourraient être présentées par les jeunes gens de la classe de 1879.

Le ministre a décidé qu'à l'avenir les membres du corps enseignant de l'Ecole spéciale militaire ne se recruteraient plus par voie de concours et seraient choisis : les professeurs, parmi les chefs de bataillon offrant des garanties d'aptitude, et les professeurs adjoints, parmi les jeunes capitaines sortis avec de bonnes notes de l'Ecole militaire supérieure.

En conséquence, les concours qui devaient s'ouvrir au ministère de la guerre les 11, 15 et 20 octobre prochain, à l'effet de pourvoir aux emplois de professeur de géographie et professeur adjoint de topographie, d'art et d'histoire militaires, n'auront pas lieu.

Le *Journal officiel* contient, un décret relatif à la tenue, au greffe de chaque tribunal de première instance, d'un registre sur lequel seront inscrites toutes les liquidations et tous les partages ordonnés par le tribunal.

M. Cochery est dans l'intention de demander aux Chambres, dès leur réunion, un crédit supplémentaire de 120,000 fr., qui sera réparti en gratifications aux facteurs surchargés de travail pendant la période des élections aux conseils généraux.

Par arrêté en date du 1^{er} octobre courant, le président du conseil, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, a décidé qu'une session extraordinaire, exclusivement réservée aux engagés conditionnels d'un an, serait ouverte devant les facultés des sciences et les facultés des lettres, le 25 octobre 1880, pour les épreuves du baccalauréat.

L'administration porte également à la connaissance des intéressés, à propos des *concessions de fusils pour l'instruction militaire des élèves des écoles primaires*, que la délivrance des armes en service dans les troupes est provisoirement réservée aux établissements d'instruction secondaire. Le choix d'un modèle d'armes spécialement destiné aux écoles primaires est en ce moment à l'étude. Dès qu'une décision aura été prise, on arrêtera les mesures pour satisfaire aux demandes reçues.

Les tambours ont cessé d'exister dans les régiments d'infanterie à partir du 1^{er} octobre.

Cette mesure accroît nos effectifs de 8,000 combattants, car on sait que les clairons rendent en campagnes les mêmes services que les autres hommes de troupes.

On écrit de Bergerac, 4 octobre :

Le sieur Castang, soldat du premier Empire, vient de se marier à l'âge de quatre-vingt-sept ans. La demoiselle qui a fait la conquête du vieux brave compte à peine cinquante-huit printemps : ils ont donc, à eux deux, cent quarante-cinq ans !

La population de la ville a fêté comme il convient le passage du couple heureux se rendant à l'église. Des gardes nationaux, improvisés pour la circonstance, ont gratifié le vieux soldat d'un feu de peloton bien nourri.

On lit dans la *Gironde* :

« Il circule en ce moment une certaine quantité de pièces de monnaie fausses. Nous avons eu entre les mains deux de ces pièces : l'une est une pièce de deux francs à l'effigie de la République et portant la date de 1871 ; l'autre, de deux francs également, est à l'effigie de Napoléon III, datée de 1869. Ces deux pièces, la dernière surtout, sont très bien faites et ne sont guère reconnaissables qu'à une différence assez sensible dans leur poids : elles pèsent près de trois grammes de moins qu'une bonne pièce.

» Nous engageons les commerçants de notre ville à tenir en garde contre les gens qui mettent ces pièces en circulation. »

— Un chasseur qui égare son permis de chasse a-t-il le droit d'exiger la délivrance d'un duplicata ? Telle est la question que se posent beaucoup de chasseurs sans pouvoir la résoudre.

Il résulte des renseignements que nous avons pris auprès de l'administration supérieure que cette importante question, qui intéresse au plus haut point tous les chasseurs, a été résolue par la négative en 1872.

Une dame de 23 ans a été arrêtée la nuit dernière à Toulouse, sous prévention de tentative d'assassinat sur la personne d'un jeune homme de 26 ans. L'affaire aurait eu lieu à Haute-rive (Haute Garonne). La prévenue qui proteste de son innocence, a été conduite devant le juge d'instruction de Moret.

BULLETIN VINICOLE

On est en pleine vendanges dans l'arrondissement de Cahors. La récolte sera moyenne. La qualité sera bonne le temps ayant favorisé la maturation.

Le cours moyen de la barrique de vendange mélangée, prise sur souche, est de 65 francs.

La barrique d'auxerrois pur s'est vendue 75 fr. En place publique les cours ne descendent pas au-dessous de 60 francs.

Dans le Midi les vendanges s'achèvent et les vins décués jusqu'à ce jour sont fort beaux comme couleur, et leur degré alcoolique paraît devoir être le même que celui de l'année dernière.

Bergerac (Dordogne), 1^{er} octobre.

Favorisés par un temps splendide, nous allons commencer nos vendanges par un premier triage. Il ne faut pas se le dissimuler, cette précaution est indispensable pour obtenir une bonne qualité, car la maturation du raisin étant inégale, le vin se ressentirait naturellement de cette imperfection.

Dans la Gironde, les vendanges s'avancent. Dans le Médoc la cueillette sera terminée dans deux ou trois jours. Dans les cotes et surtout dans les polus, la besogne est moins avancée, elle n'est même pas encore commencée dans beaucoup de cros.

Il est encore difficile de porter un jugement d'ensemble sur une récolte qui se présente avec de notables irrégularités. Sans remonter bien haut, la récolte en 1871 se présentait sous un aspect déplorable fait pour tromper les yeux les

plus exercés cependant, et sous l'action d'un laps de temps relativement rapide, on vit les 1871 s'améliorer et devenir des vins d'un emploi facile et commercial.

Dans les départements réunis de la Gironde, les vendanges se poursuivent avec un temps splendide. Les affaires sont devenues très rares dans ces régions. Les achats à livrer ont été suspendus sous l'influence des exigences nouvelles de la propriété, qui croit à la hausse, sans se rendre bien compte de l'influence que doivent avoir sur les prix, les renseignements des autres régions mieux favorisées que la leur.

On lit dans le *Journal de Nérac* :

Les vendanges commencées, partout dans notre département, lundi 27 septembre, ont été favorisées, pendant toute la semaine, par un temps admirable.

Néanmoins, tous les vigneron ont été surpris de voir les raisins à peine mûrs se pourrir avec la plus grande rapidité.

Doit-on voir dans ce fait une action du *Mildew* liée à la dessiccation des feuilles ? c'est ce qu'il serait difficile d'établir.

Quelques grains de raisin se sont fendus et vidés, et sur leur pellicule rompue s'est développée presque aussitôt une moisissure qui a été prise à tort pour le *Mildew*. Cette moisissure est le *Botrytis fusca*, champignon connu depuis longtemps des botanistes et dont le *mycelium* occasionne tout à la fois la pourriture des grains de raisin et celle des racines piquées par le phylloxera.

En ce moment une grande partie de la récolte est déjà rentrée. L'examen des moûts ne permet pas d'espérer une grande richesse alcoolique, le glucomètre indiquant seulement 8 à 9 degrés pour les vins blancs, et 10 degrés pour les côtes-rouges. La quantité sera un peu supérieure à celle de la dernière récolte.

Nous lisons dans le *Journal de Condom* :

Tous nos propriétaires sont occupés à leurs vendanges qui se termineront cette semaine. Aussi, avons-nous eu à constater que nos marchés de la semaine ont été peu fréquentés.

La plus grande partie des renseignements conclus, à nouveau, à une demi récolte, et la qualité des vins ainsi que leur titre alcoolique demeurent douteux.

Il ne s'est rien fait ou à peu près, tant en vins qu'en eaux-de-vie, à moins que l'on ne veuille tenir compte d'offres faites, pour des moûts, sur la base de f. 60 la barrique bordelaise, sans logement, en gare de Condom. Nous connaissons un chai assez important traité dans ces conditions, par un acheteur étranger au pays.

En présence du peu de certitude que l'on a sur la qualité du vin, vendeurs et acheteurs se tiennent sur la réserve.

LES POMMES DE TERRE.

Il est une croyance assez répandue dans le public : ce serait Parmentier qui, le premier, aurait introduit la pomme de terre en France. M. Gustave Heuzé, inspecteur général de l'agriculture, sans rien retirer au mérite fort grand du célèbre académicien du siècle dernier, fait connaître, dans une étude relative à l'histoire de l'intéressant tubercule, que la pomme de terre était cultivée en France dès la fin du XVII^e siècle. Ainsi, en 1693, à Banouville (Vosges), une sentence du prévost déclara que la pomme de terre était sujette à la dime. Son importation en Irlande semble avoir précédé de plus d'un siècle la culture chez nous. Suivant l'histoire agricole de l'Angleterre, elle aurait été apportée en Grande-Bretagne en 1545 par John Hawkings, au retour de son premier voyage aux Antilles, à la Floride et à la Virginie.

C'est vers le milieu du siècle dernier que la culture de la pomme de terre fit de véritables progrès en Lorraine, un peu plus tard elle pénétra en Bretagne, en Picardie, en Bourgogne, en Languedoc. Mais ce ne fut qu'après 1771, qu'après les désastres amenés en 1770 par la famine dans l'Ile-de-France, la Brie etc., que le légume, regardé par Voltaire comme un colichet de la nature, commença à pénétrer quelque peu dans Paris. Parmentier venait de publier son admirable travail sur « l'Essai chimi-

que de la pomme de terre », ouvrage couronné par l'Académie de Besançon.

L'œuvre immense de Parmentier commence ici. Jusqu'en 1784, l'illustre savant ne cessa de s'occuper de la pomme de terre et de rechercher les moyens d'utiliser la féculé dans la fabrication du pain. En 1785, la rareté et la cherté du blé alarmèrent le gouvernement, qui décida la création du champ de la plaine des Sablons. De ce jour le succès de la plante savoureuse fut assuré.

« Un jeune soldat appelé peut-il se prévaloir, pour obtenir la dispense de service en temps de paix, de la mort d'un frère aîné, quand cette mort est antérieure à sa naissance ? »

La question avait été l'objet d'avis opposés. Après la lecture de la solution ministérielle ci-après, il ne restera, espérons-nous, dans l'esprit de personne de doute sur l'interprétation à donner, le cas échéant, à l'article 17 paragraphe 5 de la loi du 27 juillet 1872 :

« Le ministre, consulté sur la question de savoir s'il y a lieu de congédier le sieur N..., matelot, né le 25 juillet 1857, dont le frère est mort en activité de service le 27 avril 1854, c'est-à-dire plus de trois ans auparavant, a répondu en ces termes :

« Du moment que le décès en activité de service est constant, que la filiation des deux hommes est établie, et que, la famille n'a pas bénéficié du décès par l'exemption ou la dispense d'un autre fils, le jeune homme né en 1857 doit être dispensé par le décès survenu trois ans avant sa naissance. L'article 17 § 5 de la loi du 27 juillet 1872, ne contient à cet égard aucune restriction. »

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé depuis le 1^{er} octobre les droits de sucres sont réduits de 33 fr. 92 c. par quintal métrique de sucre raffiné.

Déjà la plupart des épiciers de Cahors livrent les pains de sucre à 65 cent. le demi kilogramme.

La brigade de gendarmerie de Bort (Corrèze) appréhendé dernièrement l'arrestation d'un nommé Coudert, contrebandier très redouté dans la contrée, qu'il exploitait depuis longtemps. Cette capture a eu lieu dans les conditions les plus émouvantes. Traqué vigoureusement, le contrebandier se jeta dans la Dordogne, qu'il traversa à la nage. Sans hésiter, les gendarmes Beaufile et Cheymo, le poursuivirent ; trois fois, Coudert, excellent nageur, réussit à franchir la Dordogne, les deux gendarmes à ses trousses. A la fin ceux-ci le saisirent en pleine rivière. Une lutte effrayante s'engagea entre ces trois hommes ; Coudert fut vaincu et entraîné sur la rive, où il fut attaché solidement, puis conduit à la prison d'Ussel. Il était porteur d'un ballot de tabac pesant 25 kilogrammes.

M. le ministre de l'Instruction publique a organisé des voyages d'étude pour récompenser le travail et la bonne conduite de ceux des élèves-maîtres de nos écoles normales qui ont obtenu le brevet complet ou supérieur dans les quatre dernières sessions d'examen de capacité.

Une de ces caravanes scolaires a déjà visité Bordeaux, Royan, Arcachon, Dax, Bayonne, Biarritz, Handaye, Fontarabie, Iron, Saint-Sébastien, Pau, Lourdes, Luz, Saint-Sauveur, Gardavie et Tarbes. Cette caravane est dirigée par M. Bousquet, préfet des études à l'École normale d'instituteurs de la Seine. Elle est composée de vingt-sept anciens élèves-maîtres et de trois maîtres-adjoints ou professeurs d'école normale.

En quittant Tarbes, la caravane va visiter Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Cette, Marseille, Lyon, Dijon, etc., et rentrer ensuite à Paris.

On écrit de Montluçon, 4 octobre :

Terrible accident occasionné par le pétrole. Le sieur V..., négociant, ayant remarqué qu'un fût de cette huile n'était pas parfaitement étanche, voulut le transvaser en s'éclairant d'une bougie qu'il posa imprudemment près du tonneau. Une explosion se produisit et V... fut complètement environné de flammes ; il put néanmoins se traîner jusqu'à la porte de la cave, où il fut recueilli par sa fille, jeune enfant de seize ans, qui allait à ce moment tirer du vin.

Ce malheureux est mort quelques heures après, au milieu des plus horribles souffrances.

Un mécanicien américain vient d'annoncer sous ce titre : *A chacun sa locomotive*, une invention destinée, selon lui, « à émanciper l'humanité de la tyrannie des chemins de fer. » Cette invention se compose d'un tricycle actionné au moyen d'air comprimé contenu dans un réservoir en fer qui sert en même temps de siège au voyageur ; le tricycle en question peut parcourir, assure-t-on, quarante kilomètres à l'heure. L'inventeur se propose d'établir des réservoirs d'air comprimé dans plusieurs villes et districts où les voyageurs pourraient renouveler leur provision de force pneumatique à très bon marché.

Une calèche à vapeur circule depuis quelque temps à Berlin. La *Gazette de Leipzig* fait remarquer qu'une autre ville d'Allemagne, Chemnitz, centre manufacturier de la Saxe, dont la population atteint près de 50,000 âmes, possède aussi depuis deux mois une voiture à vapeur qui sert au transport des marchandises à travers les rues sans qu'il ait été nécessaire de poser des rails. Depuis le mois de juillet, cette voiture a transporté 184,395 kilog. de marchandises en 44 voyages qui se sont effectués facilement dans tous les quartiers de la ville, dans les montées comme dans les descentes et les courbes, sans causer d'accident aux véhicules ou aux piétons. Sa construction est très ingénieuse ; presque tout le poids du chargement porte sur les roues de derrière. La machine à vapeur fait peu de bruit et il n'en sort pas trop de fumée.

Dernières Nouvelles

Nous lisons dans le *Pigaro* :

On a annoncé à tort que M. de Freycinet préparait un livre pour expliquer et justifier sa conduite comme chef du précédent cabinet.

Rien n'est moins exact. M. de Freycinet se considère avec raison comme suffisamment justifié par les sympathies nombreuses qui l'ont accompagné dans sa retraite, pour éviter, en ce moment du moins, tout ce qui, de sa part, pourrait ressembler à des récriminations.

Il se peut que les questions politiques à l'ordre du jour amènent l'ex-ministre des affaires étrangères à s'expliquer au Sénat aussitôt la rentrée. Le discours est probable, mais le livre n'existe que dans l'imagination de ceux de nos confrères qui l'ont inventé.

On croit que la dissolution du Conseil général de la Corse est décidée. Le décret serait signé dès la rentrée de M. Grévy.

Le *Rappel* annonce que des interpellations sur la politique extérieure seront déposées dans les deux Chambres.

Le *Mot d'Ordre* invite les citoyens à venir signer la pétition en faveur de la paix et pour le rappel de l'escadre.

Le *National* dit que le conseil des ministres, après avoir reçu communication des dépêches étrangères, s'est préoccupé de la multiplicité des feuilles pornographiques. Le gouvernement a décidé de poursuivre rigoureusement toutes ces publications.

M. Barthélemy Saint-Hilaire a reçu aujourd'hui le personnel du ministère. Il a rappelé les devoirs, la discrétion, l'exactitude et la constante attention, qui sont la tradition et l'honneur du ministère.

La *Gazette de France* croit savoir de source certaine que le gouvernement a fixé au 7 octobre la fermeture des chapelles de toutes les congrégations non autorisées, remettant à une époque indéterminée l'expulsion des congréganistes.

On dément complètement que l'Italie ait songé à revendiquer les Lieux Saints. Le général Cialdini n'a jamais fait aucune démarche auprès de M. Barthélemy Saint-Hilaire à ce sujet.

M. de Girardin, dans la *France*, demande la formation d'un parti dont la fonction exclusive serait de réclamer les quatre libertés fondamentales : liberté de la presse, de réunion,

d'association et d'enseignement qui sont actuellement en état de libertés expectantes.

M. Lepère, ancien ministre de l'intérieur, part ce soir pour le château des Crêtes, où se trouve actuellement M. Gambetta.

M. Jacques Offenbach auteur de nombreuses œuvres musicales qui ont obtenu un grand succès sur les diverses scènes, est mort hier matin, dans son domicile, à Paris, d'un accès de goutte au cœur. Le célèbre compositeur bouffe était né à Cologne en 1819.

Paris, 6 octobre.

La plupart des journaux du matin commentant la note de la Porte témoignent le désir que le Gouvernement ne s'engage pas plus avant sans l'assentiment des Chambres.

À Londres, la note Turque est considérée comme inacceptable. Toutes les puissances désirent maintenir le concert européen et attendent les propositions de l'Angleterre. On croit généralement que le blocus sera proposé. Le langage des journaux anglais est très-vif contre la Turquie.

L'archevêque de Chambéry est mort ce matin.

Mgr Gillard, évêque de Constantine est mort à Vichy dans la soirée d'hier.

Bourse de Paris

Cours du 7 octobre.

Rente 3 p. o/o	84.60
— 3 p. o/o amortissable	86.80
— 4 1/2 p. o/o	114.70
— 5 p. o/o	119.65

La Nouvelle Revue.

Sommaire de la livraison du 1^{er} octobre.
L'Initiative militaire, par M. Amédée Le Faure.
Henri Arnaud, pasteur et colonel des Vaudois, par M. Marc-Monnier.
Nos mœurs économiques : Les Chambres syndicales ouvrières, par M. Emile Berr.
Madame de Dreux (Première partie), par M^{me} Henry Gréville.
Le Théâtre de M. Labiche, par M. Léopold Lacour.
Le Marinier (Troisième partie), par M. Jules de Glouvet.
Sonnets, par M. Francis Pittié.
Revue du Théâtre : Drame et Comédie, par M. Georges Duplessis.
Lettres sur la Politique extérieure.
Chronique politique.
Journal de la quinzaine.
Bulletin bibliographique.

Paris, 23, boulevard Poissonnière.

AUX 100,000 PALETOTS, Boul-Nord, Cahors

Pardessus demi-saison, longs, cintrés, coupe et étoffes nouvelles, établis dans des conditions de prix exceptionnelles. — Prix-Fixe. (Voir aux annonces.)

COMPAGNIE PARISIENNE DE VOITURES L'URBAINE

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 12,000,000 DE FR. ENTIÈREMENT VERSÉES.

Actes et Statuts déposés chez M. SEGOND, notaire Paris

Président du Conseil : M. Frédéric TERME, *.
Directeur de l'exploitation : M. CAMILLE, de l'ancienne Urbaine Camille et C^{ie}.

ÉMISSION DE 25,000 OBLIGATIONS

Rapportant 25 fr. d'intérêt annuel, payables par semestre les 1^{er} avril et 1^{er} octobre, remboursables à 500 fr., en 58 années, par 116 tirages semestriels.

PRIX D'ÉMISSION 475 FRANCS

(Jouissance du 1^{er} octobre 1880.)

(En souscrivant)	Fr. 100
Le 1 ^{er} nov. 1880, à la répartition	200
Le 15 janvier 1881	175

Une bonification de 5 fr. par titre est accordée, si on se libère à la RÉPARTITION.

Le placement ressort à 5 1/4 %, sans compter la prime de remboursement.

EXPOSÉ

La C^{ie} G^{ie} des Voitures l'Urbaine (cochers à chapeau blanc) est, avec la C^{ie} G^{ie} des Voitures à Paris la plus importante entreprise de la Capitale. Elle a

su conquérir la faveur du public, ce qui lui permet de réaliser des recettes considérables et toujours croissantes.

Afin de donner à la C^{ie} toute l'extension réclamée par le public, il a été créé 25,000 obligations de 500 francs.

Le produit du présent emprunt est destiné à acquérir de nouveaux immeubles pour compléter le réseau des dépôts de la Compagnie, à libérer ceux qu'elle possède déjà, à porter le nombre des voitures de place de 700 à 1,500 numéros, et celui des voitures de luxe de 53 à 100.

Les obligations de la *Compagnie Parisienne de Voitures Urbaines* constituent un placement de toute sécurité. En effet, elles sont à la fois Foncières, Mobilières et Industrielles :

— *Foncières*, puisque l'emprunt sera garanti par des immeubles qui représenteront plus de dix millions d'une valeur toujours croissante ;

— *Mobilières*, puisqu'elles auront pour gage un matériel de chevaux et de voitures d'une valeur de plus de onze millions de francs ;

— *Industrielles*, puisqu'elles sont garanties par les bénéfices d'une grande industrie parisienne, d'un rendement d'environ un million 800,000 francs par an.

Semblables en tous points aux obligations des Omnibus et des Petites-Voitures, actuellement cotées 530 francs, et dont les dernières ont été émises il y a trois ans à 485 fr., dotées de garanties équivalentes rapportant les mêmes intérêts et remboursables au même prix, les obligations de l'Urbaine gagneront, sans nul doute, en très peu de temps, la même plus-value de 45 à 50 francs.

La Compagnie délivrera, pendant l'émission, des permis de visiter ses dépôts à toute personne qui en fera la demande.

ON SOUSCRIT :

Les Jeudi 14, Vendredi 15

et Samedi 16 Octobre 1880.

A PARIS, chez M. HENRI DE LAMONTA,

Banquier, 59, rue Taitbout
— Au Siège social de la Compagnie,
24, rue du Quatre-Septembre ;

Dans les Départements :

- A AGEN, chez M. Félix Aunac.
- A ANGOULÊME chez MM. Goblet, Delezinier et C^o.
- A BELFORT au Comptoir d'Escompte.
- A BORDEAUX, chez MM. N. Astruc et C^o.
- A BOUGES, chez M. Geneau de Sainte-Grétrude.
- A LILLE,
- A ROUBAIX,
- A TOURCOING,
- A ARMENTIÈRES,
- A LIMOGES, chez MM. Chollet, Malaud et C^o.
- AU MANS, chez MM. Portet-Lavigerie et Talvande.
- A MONTAUBAN, chez MM. Portal père et fils.
- A TOULOUSE, chez MM. Richard Klehe et C^o.
- etc., etc., etc.

Pour la liste complète des correspondants, voir la GAZETTE DE PARIS qui sera envoyée gratuitement à toute personne qui en fera la demande au Directeur, 59, rue bout, à Paris.

On peut souscrire, dès à présent par correspondance.

L'admission à la cote officielle sera demandée.

Crédit Foncier de France

I. — Prêts hypothécaires à long terme de 10 à 60 ans sans amortissement.

Intérêt 4 45 % par an, portant l'annuité à 4 80 % pour un prêt à 60 ans et à 5 % pour un prêt à 50 ans. — Ces prêts sont remboursables à toute époque à la volonté de l'emprunteur.

II. — Prêts hypothécaires à court terme de 1 à 5 ans.

Intérêt 4 45 % par an. — Ces prêts ne sont pas remboursables par anticipation.

III. — Prêts communaux pour toute durée avec ou sans amortissement.

Intérêt 4 50 % par an ou au dessous suivant l'importance du prêt et sans aucune commission.

IV. — Les départements, les fabriques et autres établissements publics peuvent emprunter aux mêmes conditions que les communes, par acte sous seings privés, sans hypothèque et sans enregistrement.

Pour tous renseignements s'adresser : au *Crédit foncier de France*, rue neuve des Capucines, 19, à Paris, et en outre aux Notaires.

EMPRUNT TURC

Paiement des Coupons. — Récapitalisation des Fonds engagés.

Banque Orientale

Paris, 16, Avenue de l'Opéra, 16, Paris.

Les Porteurs d'EMPRUNT TURC 5 0/0 et d'OBLIGATIONS OTTOMANES doivent s'adresser ou écrire au Directeur en mentionnant leurs noms, adresse et la quantité de rentes ou d'obligations dont ils sont possesseurs.

PAIEMENT TRIMESTRIEL DE L'INTÉRÊT

Réponse explicative est envoyée immédiatement sur demande

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, algues, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins-muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants, 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M^{me} la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskov, M^{me} la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le Dr-Prof. Dédé, etc.

Cure n° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses, sueurs nocturnes.

N° 99,625: Avignon, 18 avril 1876. La Revalescière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des dépressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles. — BOREL, née Carbonnetty.

Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalescière. — Léon PEYCLER, instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte: 1/4 kil., 2 fr. 15 c.; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée au même prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, DU BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDULEUSES.

Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

Monsieur le Rédacteur,
Veuillez ajouter ma guérison à celle de **Madame Plantard de Vignacourt** (somme) que vous annonciez récemment à vos lecteurs. J'étais atteint depuis 22 ans d'une tumeur du cou qui avait résisté à tous les traitements, et à trois opérations chirurgicales.

Je connaissais depuis 15 ans la maison du **Dr Cabaret**, 19, rue d'Armaillé à Paris et je regrette vivement aujourd'hui de n'y être pas rendu plus tôt. En deux mois sans opération j'en suis sorti complètement guéri et je crois prendre service à l'humanité en publiant cet heureux résultat d'un traitement exempt de tout danger et qui n'a délivré d'une maladie que je croyais incurable.

Pierrard, instituteur à Malaudry (Ardennes).

LA VIE DOMESTIQUE

JOURNAL BI-MENSUEL ILLUSTRÉ

La plus complète et la plus variée des Revues de la famille.

LA VIE DOMESTIQUE

est rédigée par des célébrités littéraires et scientifiques. Chaque numéro contient, en outre, une chronique

de mode, accompagnée d'un patron découpé. C'est le journal indispensable à tous les foyers dont il est le conseil écouté.

Il offre à sa clientèle des primes, qui sont de véritables occasions de séduction et de bon marché.

Abonnement: 10 fr. par an.

Prix de faveur pour nos abonnés: 7 francs par an.

Adresser mandat-poste à M. le directeur de *la Vie Domestique*, 39, rue Richer. — Paris.

Avis aux Familles.

Une salle d'asile laïque et payante est ouverte dans le quartier nord de Cahors, maison Garric, en face de la place Thiers. La Directrice de cet établissement M^{lle} Alphonsine Carrié, munie d'un brevet spécial pour la direction des établissements de ce genre et possédant déjà la pratique et l'habitude de cet enseignement reçoit tous les enfants proprement mis à partir de l'âge de 2 ans.

Elle serait disposée à recevoir dans sa maison un certain nombre de jeunes personnes qui désireraient travailler sous sa direction pour obtenir le diplôme de directrice de salles d'asile.

A VENDRE

EN BLOC OU EN PARCELLES

La PROPRIÉTÉ de M. Chalvet, médecin et maire de Montfaucon, consistant en un très bel Hôtel situé à Labastide-Murat, connu sous le nom d'*Hôtel de la Poste*, ancien Hôtel Faurie, très achalandé. Cet Hôtel se compose de trois grandes Chambres au rez-de-chaussée destinées à recevoir les clients, de douze Chambres à coucher, d'une belle Cave et d'une vaste Écurie. Le tout en très bon état. Tous les meubles et effets mobiliers sont compris dans la vente.

S'adressera M. VILARD, expert-géomètre à St-Cirq-Bel-Abre, qui en consentira la vente à des prix très modérés tous les jours à son domicile et le 26 septembre mois courant à Labastide au susdit *Hôtel du Midi*.

Toutes facilités pour les paiements.

MAISON DES 100,000 PALETOTS
Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au Blamuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS: Ch. FAY, Inventeur 9, rue de la Paix.

PRIME A NOS LECTRICES

POUR NEUF FRANCS AU LIEU DE DOUZE

On reçoit pendant UN AN la Mode Française

Ce journal, paraissant tous les Samedis, est le plus intéressant, le mieux fait et le plus complet de tous les journaux de modes.

C'est le seul qui donne des *Patrons découpés* de grandeur naturelle.

Décher ce bulletin et l'adresser, avec un mandat-poste de 9 francs, M. Oroni, Administrateur de la *Mode Française*, 37, rue de Lille, à Paris.

20 à 25 % de Revenu par An, payables par Mois
SÉCURITÉ ABSOLUE

Résultats des années 1875, 1876, 1877, 1878 et 1879. — Brochure explicative: 60 centimes.

S'adresser à la CAISSE DES REPORTS, 27, rue Richelieu, PARIS

L'on désire acheter

deux usines de produit et conserves alimentaires de différentes espèces, tels que patés de gibier, volaille, foie gras, légumes, pâtes etc. etc.; ces usines devraient être en exploitation où pourraient être mises rapidement en activité. S'adresser à M. ROYON, 7, rue du bois, à Levallois. Perret, près Paris.

LE SOIR

Quotidien Politique et Financier

(14^e ANNÉE)

NE COUTE QUE 30 francs

Une semaine d'essai: UN fr.

Paris, rue Grange-Batelière, 12

A VENDRE

BONNE OCCASION

des APPAREILS DE PHOTOGRAPHIE

avec nombreux accessoires.

S'adresser au bureau du Journal.

Cépages Américains

JACQUEZ à couper sur souche à des prix très-modérés, Chez M. Douyssel, route Capetang, Béziers (Hérault).

AU PREMIER CHEMISIER

E. CRAMANT-MASSIP

CHEMISES INFROISSABLES

Spécialité

De Lingerie pour homme, sur mesure

Seule Maison à Montauban

CHEMISE-BRETELLE SYSTEME BREVETE

Représentée à CAHORS,

par M. DIDES,

Coiffeur-parfumeur, 17, Boulevard Sud.

TONIQUE DULAC

Guérison radicale des cors aux pieds

Seul dépôt général, pharmacie LACOMBE, à Cahors

S'expédie contre 4 fr. timbres-poste

PHÉNOLINE DULAC

Le plus puissant spécifique des maux de dents cariées

Prix: 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors

LIQUEUR VINEUSE

dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table

Dose pour 2 barriques 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaises pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour clasaiond hiver.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

DELPECH

COUVREUR ZINGUEUR

23, rue de la Liberté, à Cahors,

A l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Entrepreneurs, que, établi à Cahors depuis peu, il se charge des Couvertures de bâtiments en zinc ou en ardoise, toutes fournitures comprises.

Ornements en zinc et garnitures en plomb. Chainaux à dilatation. Couverture ardoise mosaïque. Couverture ardoise agrafée ou à pince, ne se déformant pas par suite de la déviation des charpentes en bois ou de la dilatation de celles en fer, et conservant toujours leur régularité première. L'ardoise étant inaltérable de sa nature, les couvertures défectueuses ne sont dues qu'à la mauvaise façon.

Le **Sieur Delpech** espère que MM. les propriétaires voudront bien honorer de leur confiance. Il offre pour garantie de son travail l'appréciation de M. es architectes.

On trouve chez lui divers échantillons.

Aux Asthmatiques

L'asthme, la Toux, l'oppression, la Bronchite, le Catarrhe et toutes les maladies des voies respiratoires sont guéries par le traitement de M. AUBRÉE, médecin pharmacien.

Un traitement dont la réputation s'appuie sur dix-neuf ans d'existence, qui est journellement ordonné par d'illustres médecins de France et de l'Étranger, qui a permis de réunir un tel nombre d'attestations de guérisons, que deux jours suffisent à peine pour en prendre connaissance, qui n'a jamais provoqué le plus léger accident, qui n'exige aucun régime particulier, qui peut être suivi partout, même en voyage, et qui est à la portée des plus petites bourses, ce traitement sans rival, seul curatif de l'asthme, mérite bien la confiance que le public lui accorde. — Des vieillards âgés de plus quatre-vingt-dix ans lui doivent leur guérison. Consultation par correspondance; renseignements gratuits.

Adresser les lettres à MM. Aubrée et Guillemain à la Ferté-Vidame (Eure et Loire).

Le Journal des Tirages Financiers

(11^e Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

Capital: VINGT-CINQ MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Paraît chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT:

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS sans Commission

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine:

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE